



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 mai 2023 de 20h00 à 22h30
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REPLACE PAR
Présidente	M. de Terwangne	x		
Vice-Président	X. Henauer	x		
Secrétaire	R. Lima	x		
Conseillers municipaux	D. Bourbala	x		
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	C. Tonoli	x		
	M. Croubalian	x		
	J. Diaz	x		
	P. Dubath	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	J. Marquis	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	E. Schmied	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler		x	
	E. Tamone	x		
	C. Varonier		x	
	B. Zeder	x		
Maire	O. Enhas	x		
Vice-Maire	C. Lambert	x		
Conseillère administrative	J. Tchamkerten		x	
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Prestation de serment de M. Cédric Tonoli, nouveau membre du Conseil municipal
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023
5. Communications du Bureau du Conseil municipal
6. Délibérations
 - a. D30 - Comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois
 - b. D 31 - Comptes 2022 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
 - c. D32 - Comptes 2022 de la Fondation de Bon-Séjour de la Ville de Versoix
 - d. D29 - Comptes 2022 de la Ville de Versoix
 - e. D27 - Bief de Pont-Céard - Délégation du Conseil municipal vers le Conseil administratif en vue d'une cession terrain domaine public au profit du domaine privé
 - f. D28 - Crédit de CHF 80'000.- destiné au financement du renouvellement des uniformes de la Musique municipale de Versoix
7. Motions
 - a. M15 « Pour le soutien de la pratique du jardinage urbain »
8. Résolutions
 - a. R7 « Projet de résolution demandant le renouvellement des concessions accordées à l'Usine Électrique Jean Estier SA et à M. Nicolas Baumgartner pour l'exploitation de deux centrales hydroélectriques sur la Versoix »
9. Questions
10. Pétitions
11. Communications du Conseil administratif
12. Communications des membres du Conseil municipal
13. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à Mme la Secrétaire générale adjointe et à Mme la procès-verbaliste. Elle salue la presse et le public.

Mme J. Tchamkerten et MM. S. Sidler et C. Varonier sont excusés.

M. Leiser arrive à 20h14.

En préambule, la Présidente rappelle l'article 21, al. 3 du Règlement du Conseil municipal :

³ Il est interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photographies pendant les séances, sauf autorisation exceptionnelle accordée par la présidente, qui en informe les membres du Conseil municipal et le public.

2. PRESTATION DE SERMENT DE M. CEDRIC TONOLI, NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal prend acte du serment de M. Cédric Tonoli, nouveau membre du Conseil municipal, élu sans scrutin, qui, selon la formule prévue par la loi sur l'administration des communes, jure solennellement :

- d'être fidèle à la République et canton de Genève;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de sa charge;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne lui permet pas de divulguer.

Applaudissements.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de demande de modification, l'ordre du jour est approuvé.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2023

Vote : *Le procès-verbal de la séance du 3 avril est accepté sans modification par 21 oui, aucun non et 3 abstentions d'usage, avec remerciements à son auteure (24 votants).*

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1. La Ville de Versoix a reçu un courrier de M. A. Hodgers, Conseiller d'Etat, le 6 avril 2023, en réponse à la résolution « Pour un développement de la rive droite raisonné et raisonnable ». Des nuisances existent également rive gauche : établissement pénitentiaire, aires d'accueil des gens du voyage, $\frac{3}{4}$ des potentiels de logements identifiés sur la rive gauche par le PDCom, etc. Ce courrier a été transmis à tous les élus par courriel.

5.2. Visite de l'Aéroport international de Genève le 20 avril 2023 d'une délégation du Conseil municipal : présentation et échanges avec M. A. Schneider, Directeur général, en présence également de M. G. Poget, délégué aux affaires extérieures. Par un courrier daté du 26 avril 2023, le Directeur général exprime sa « volonté de poursuivre ensemble nos efforts. Notre interlocuteur privilégié reste à disposition en la personne de M. G. Poget ».

5.3. La Présidente signale que l'achat de matériel d'enregistrement adéquat, simple et opérationnel pour les commissions et les séances plénières est en discussion au sein de l'administration. Un projet sera présenté au Conseil administratif pour validation.

5.4. La Présidente adresse ses remerciements aux participants à la sortie du Conseil municipal dans le canton de Fribourg. Une belle journée sous le signe de la convivialité, la bonne humeur, l'entraide, signes que les

membres du Conseil municipal s'entendent. Le prochain Président du Conseil municipal, M. Xavier Henauer, transmettra prochainement une vidéo reprenant les meilleurs moments de cette sortie.

5.5. Discours de la Présidente :

« Mon année de présidence du Conseil municipal a débuté par une élection très anticipée : un flyer adressé aux citoyens avec mon nom les invitant à la sérénade au Maire bien avant que je sois élue 1ère citoyenne de la ville de Versoix. Certains élus n'ont pas manqué de me taquiner à ce sujet ... Cette erreur ne risque plus d'arriver, l'élection du bureau du Conseil municipal s'est faite en avril dernier afin de laisser le temps nécessaire à l'administration pour la rédaction et l'impression d'une invitation en bonne et due forme.

Je tiens à féliciter notre nouveau Président, Xavier Henauer et le remercier pour son soutien durant cette année. Merci également à M. Ricardo Lima, Secrétaire du bureau et Mme A. Sauter Caillet pour nos échanges tout au long de cette année.

Cette année de présidence fut un parcours jalonné de très bons moments, joies et difficultés.

Commençons par les bons moments.

Une joie de pouvoir participer aux divers vernissages, manifestations, inaugurations, ... au sein de notre commune. J'apprécie énormément le contact avec nos citoyens, associations et élus tout parti confondu.

Organiser notre fête de l'Escalade est un travail de longue haleine mais les sourires des enfants, adolescents, adultes lors du concours de l'Escalade et la joie de distribuer les chocolats de la marmite m'ont procuré beaucoup de bonheur. C'est un moment de grande convivialité et de partage au sein de notre ville. Le passage de la Musique municipale au sein de nos deux EMS est très apprécié par nos aînés dont les yeux pétillent de bonheur.

Organiser et participer à notre sortie du Conseil municipal est un moment de franche camaraderie entre élus, une entente cordiale et une belle entraide au moment du départ pour ne laisser personne arriver en retard. Un bel esprit d'équipe règne ! Le but étant de travailler ensemble pour le bien commun, renforcer nos liens tout en respectant nos divergences d'opinion.

Avoir un contact privilégié avec certains membres de notre administration est très enrichissant, je tiens à remercier tout particulièrement notre Maire, Mme Enhas, Mme Possa, Mme Schreiber, Mme Collignon et notre procès-verbaliste, Mme Mareemootoo qui m'ont accompagné durant cette année.

Des difficultés et incompréhension, j'en ai eu également.

L'incompréhension de cet acharnement constant envers le Conseil administratif qui ne fait que prendre sa responsabilité en protégeant la personnalité d'un cadre de notre administration. De nombreux outils de

communication ont été utilisés à ce sujet : question orale, question écrite, motion, interventions au point divers, interventions de la presse au sein du public. Je l'admets, en démocratie, on peut parler de tout et de rien mais l'image de notre ville a-t-elle besoin d'être ternie à ce point ?

Je pense que chacun d'entre nous attend le résultat du diagnostic organisationnel et un certain apaisement au sein de cet hémicycle, un élu l'a d'ailleurs bien formulé lors de notre dernière séance plénière et je l'en remercie.

Je pense que nous sommes également en attente d'un esprit de collégialité au sein du Conseil administratif un peu moins timide et plus franc.

Je ne souhaite pas clore mon mot de Présidente par une note négative mais par une envie d'aller de l'avant, de faire servir nos travaux au bien commun de notre commune et d'offrir des prestations de qualité à tous les versoisiens.

MERCI A VOUS TOUS, VIVE LE CONSEIL MUNICIPAL, VIVE VERSOIX ! »

6. DELIBERATIONS

a. D30 - Comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois
Rapport de la commission finances, administration et économie.

M. Foster prend la parole :

« Lors de sa séance du 11 mai 2023, la commission FAE a étudié les comptes annuels, le rapport de l'organe de révision et le rapport annuel de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, présentés par Mme Ornella Enhas, la représentante de la commune de Versoix à la Fondation.

Le total des charges était de CHF 14'624.25, le total des revenus était de CHF 69'016.90 donnant un excédent de revenus de CHF 54'392.65 pour l'exercice 2022.

La Commission a bien compris que pendant cette phase préparatoire, les activités de la Fondation sont inévitablement assez restreintes, et donc l'excédent des revenus représentant les contributions des communes fondatrices et partenaires.

La Commission a pris note que la Fondation n'a pas encore son propre système de contrôle interne mais qu'un tel système est en cours d'élaboration.

La Commission a souligné l'importance d'un système de contrôle interne en préparation pour le moment où les activités et donc dépenses de la Fondation accélèrent.

A la fin de ses discussions, la commission FAE a approuvé les comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois avec un excédent de revenus de CHF 54'392.65 à l'unanimité.

Merci Madame la Présidente. »

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Délibération

D 30

Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, qui présentent un résultat d'exploitation 2022 de + 54'392.65, le total du bilan s'élevant également à CHF 54'392.65 ;

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 14 avril 2023 ;

vu la contribution 2022 de la Ville de Versoix pour un montant de CHF 3'222.-;

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020 ;

vu le rapport de la commission Culture, Sports et Manifestations du 4 mai 2023,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 11 mai 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 25 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois avec un excédent de revenus de CHF 54'392.65.

b. D31 - Comptes 2022 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance

Rapport de la commission finances, administration et économie.

M. Marquis prend la parole :

« La commission a auditionné jeudi dernier la présidente de la fondation Laetitia Monnot-Crespi ainsi que Daniele Barbagallo, directeur de secteur. Le résultat d'exploitation présente un excédent de 270'000 francs, qui s'explique principalement par un total des pensions versées par les parents supérieur aux attentes, et des indemnités maladie qui compensent les charges liées aux remplacements temporaires, pour cause de maternité typiquement, par du personnel parfois au bénéfice d'une formation d'ASE et non de la formation HES d'éducatrice, en raison de la pénurie persistante; concernant les pensions, il faut selon le Conseil de fondation continuer à s'attendre à de légères fluctuations à la hausse comme à la baisse, le prix de la place étant de toute façon plafonné à un montant de 2200 francs pour un plein temps.

La fondation a rétrocédé 170'000 francs à la commune, pour une subvention nette définitive de 4,5 millions.

Les questions des commissaires ont porté sur la liste d'attente, passée de 153 à 115 enfants entre 2021 et 2022 grâce à un suivi attentif et actif de la fondation auprès des parents, nous a expliqué M. Barbagallo, et plus généralement sur les coûts d'investissement et de fonctionnement de structures d'accueil à Genève, une thématique déjà abordée l'automne dernier lors d'un débat au sein de ce Conseil. La commission a livré un préavis favorable à l'unanimité. »

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Délibération

D 31

« Approbation des comptes 2022 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance »

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance,

vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Chavaz SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 5 avril 2023,

vu le rapport de la Commission Cohésion sociale du 8 mai 2023,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 11 mai 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 25 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport de la Fiduciaire Chavaz SA, sise Rue Jacques-Grosselin 8, 1227 Carouge, daté du 5 avril 2023.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2022, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

c. D32 - Comptes 2022 de la Fondation de Bon-Séjour de la Ville de Versoix
Rapport de la commission finances, administration et économie.

M. Ricci prend la parole :

« Lors de sa séance du 11 mai 2023 la commission des finances a auditionné la Fondation Bon-Séjour qui a présenté ses comptes.

La Fondation s'occupe de gérer les bâtiments qui sont mis à disposition de l'association qui gère l'EMS de Bon-Séjour. Compte-rendu a été fait de ces comptes qui ont été acceptés à l'unanimité du Conseil de Fondation. La gestion des immeubles est faite avec sagesse et selon les besoins de L'EMS. Ces comptes sont acceptés à l'unanimité des 9 membres de la commission FAE ».

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Délibération

D 32

« Approbation des comptes 2022 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix »

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix,

vu le rapport de l'organe de révision PKF Fiduciaire SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 25 avril 2023,

vu le rapport de la commission Cohésion sociale du 8 mai 2023,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 11 mai 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 25 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 25 avril 2023, établi par la Société PKF Fiduciaire SA, sise à la rue des Battoirs 7, 1205 Genève.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, de la gestion de ses comptes 2022, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

d. D29 - Comptes 2022 de la Ville de Versoix

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Ricci prend la parole :

« En tant que président de la commission des Finance, je vous présente le rapport de majorité concernant les comptes 2022.

La commission s'est rassemblée le 30 mars, dans laquelle une présentation détaillée des comptes a été faite. Ces comptes ont aussi été présentés dans le détail au dernier CM, le 3 avril 2023. Donc je mentionnerai juste quelques chiffres clés.

Le compte de résultat 2022 s'élève net à CHF 41'138'138.- et nous avons aux revenus un montant net CHF 51'014'280.-. L'excédent de revenus s'élevant à CHF 9'144'496.-.

Cet excellent résultat n'empêche pas la bonne gestion de la commune, des comptes des différents services.

Je rappelle que le budget 2022 que le CM a voté nous annonçait un déficit de – CHF 1'376'180.-.

Lors de ces séances, on nous a présenté le compte des investissements 2022 pour un montant net de CHF 5'789'130. Le bilan s'élève au 31 décembre 2022 à CHF 148'242'427.- et les crédits budgétaires supplémentaires à CHF 2'186'351.-.

Les commissaires ont eu tout loisir de poser des questions concernant ces comptes, le détail de ces comptes ont été traités et approuvés à l'unanimité des membres des commissions (par ordre des votes des commissions) : développement durable, bâtiment-gérance et protection de la population, culture sport et manifestations, cohésion sociale. A relever qu'au vote concernant la commission aménagement et transports, un commissaire a

voté non car la ligne « frais d'études et honoraires divers » a un dépassement de CHF 33'335.- par rapport au budget, malgré l'information faite à la commission, il trouve que le processus n'est pas juste, c'est donc par 7 oui et un non que les comptes sont acceptés dans la commission aménagement et transports.

Lors du passage de ces comptes à la commission finances, administration et économie, certains membres de la commission ont demandé les factures concernant 2 lignes : Honoraires consultants SG, ainsi que la ligne Variation provision pour risques juridiques. Toutes les factures concernant ces comptes ont été mis à disposition pour consultation à la mairie et ½ heure avant la tenue de la commission en accord avec le PPDT (Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence), ceci afin de respecter la LIPAD (la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). Toutes ces factures mises à disposition étaient suffisantes pour notre mission de contrôle des comptes, certains commissaires ont néanmoins trouvé qu'il fallait avoir le détail de ces factures (time-sheet) d'avocats ou consultant.

Un commissaire a posé une question concernant les échéances de nos emprunts et demandé quelle était la position du Conseil administratif pour les futurs renouvellements. Question en suspens pour de futurs travaux de la commission.

A la suite de ce débat de la commission des finances, les comptes « administration générale » ont été refusés par 6 non et 3 oui.

Le vote des comptes annuels 2022 a été accepté à l'unanimité des 9 membres présents. »

Discussion

M. Diaz prend la parole :

« Nous tenons à souligner l'excellent travail du service des finances de Virgile André et la bonne tenue des comptes de notre commune. Nous nous félicitons aussi de la manne inattendue, fruits d'une situation économique et conjoncturelle exceptionnelle. Et pourtant.

Peut-on se jouer impunément de tout et abuser de la patience de tous ?

Il y a bientôt une année, le 20 juin 2022, nous avons voté ici au Conseil municipal, une motion intitulée stop aux dépenses, demandant au Conseil administratif de mettre fin aux frais judiciaires inutiles, en particulier à l'encontre des médias, mais aussi d'informer immédiatement la commission des finances, de tout éventuel dépassement budgétaire, pièces à l'appui.

Avant le vote en commission des finances de ce jeudi 11 mai, traitant de l'approbation des comptes 2022, j'ai eu accès, comme 9 conseillers membres de ma commission, aux documents relatifs à la ligne des dépenses judiciaires 2022, pour nombreuses d'entre elles incomplètes et à une demi-heure de l'ouverture de notre séance mensuelle.

Et pourtant. Nous déplorons que tous les conseillers municipaux de notre commune n'aient pas eu accès total sans aucune restriction de temps et de moyen, en ligne et en temps utile à l'ensemble de ces documents pourtant tous publics et en la possession du Conseil administratif, cela malgré notre insistance répétée en commission des finances.

Nous déplorons également de ne pas avoir eu accès à l'intégralité des documents, notamment les relevés et timesheets des prestations figurant pourtant sur les factures génériques que nous avons consultées et en

possession du Conseil administratif comme cela nous a été confirmé le soir même.

Nous constatons enfin et avec écœurement que des factures des prestations effectuées sur l'année 2022 dont les montants ne nous ont toujours pas été communiqués ont été reçues par l'administration récemment et seront portées aux comptes de l'année 2023 sans en informer les membres de la commission des finances ».

M. Conus prend la parole :

« Madame la Présidente,

Le parti des Verts et des Vertes de Versoix souhaite remercier le chef de service des finances et son équipe pour l'excellent travail effectué tout au long de cette année. Cependant, l'utilisation excessive de la ligne de frais d'avocats ainsi que le non-respect de la loi relative à la transmission des documents, des pièces justificatives et des factures nous obligent à devoir refuser ces comptes. »

M. Ricci prend la parole :

« Quand on parle de frais exorbitants dû à une plainte déposée par la commune de Versoix...

Je tiens à rappeler que c'est suite à un courrier du 18 septembre 2021, initié par le groupe des Verts, basé sur un article d'un journal satirique et un blog tenu par un ancien employé de la Mairie, que le Conseil administratif a dû décider à sa majorité de déposer plainte contre l'article de ce journal qui diffamait un employé de l'administration.

Ce courrier je le rappelle a été envoyé au Conseil d'Etat, au Grand-Conseil, à la cour des comptes et à l'OCIRT. Aucune de ces institutions n'ont voulu ouvrir une procédure. Le seul constat qui a été fait, c'est que les procédures RH mise en place par la commune étaient entièrement satisfaisantes. Ces procédures permettent aux employés qui subiraient du mobbing ou autres, de pouvoir s'exprimer dans un milieu neutre.

D'autre part avant la récolte des signatures de ce courrier, collectées un samedi pendant un apéritif offert par la commune à l'occasion de l'inauguration de Bon-Séjour, un conseiller municipal Vert m'a dit : il faut faire une enquête, si les allégations sont vraies, des sanctions seront prises, si cela s'avère faux, on en prendra acte et prendrons les dispositions nécessaires.

En conclusion le groupe des Verts, qui ont allumé l'incendie, maintenant se plaignent d'avoir un feu qui génère des coûts en frais de procédure à la commune !

Sans parler de l'image de la commune fortement dégradée, de notre fonction politique de conseiller municipal.

J'en veux pour preuve, nombre de démissions dans tous les partis, de personnes dégoutées par cette ambiance délétère due à cette situation !

J'en ai terminé Madame la présidente. Merci. »

Mme Schmied prend la parole :

« Mme la Présidente,

M. Daniel Ricci l'a précisé dans son rapport : les informations ont été mises à disposition selon les règles et articles de loi et Le Centre en a pris connaissance selon ces règles.

Évidemment, il ne faut pas de grand courage pour voter contre les comptes. Mais c'est une grande responsabilité. Pour s'opposer avec une telle détermination à ce qui n'est, en fin de comptes, qu'un constat qui s'avère bénéficiaire qui plus est, il faut en savoir, des choses... ! Aussi, Mme la Présidente, nos collègues auraient-ils le courage de partager avec nous, le Savoir qui nous fait défaut ? »

M. Conus prend la parole :

« Je pense qu'au sein du parti Le Centre, la première démission lors de cette législature de ce parti ne sera certainement pas de l'avis de mon collègue M. Ricci. »

M. Leiser prend la parole :

« J'entends que l'on revient encore et toujours sur ces histoires et combats contre la presse et autres disputes. On est tous autour de la table désolés de cette situation et tous écoeurés des montants qui ont été dépensés. Je ne peux qu'encourager le Conseil administratif à stopper toutes ces démarches qui n'apportent rien sauf des dépenses d'argent. Le dossier est derrière nous et il faut maintenant pouvoir construire et faire avec. Les montants investis dans cette querelle sont inappropriés, démesurés, et je les regrette au plus haut point. Comme le dit Mme Schmied, s'opposer par rapport aux comptes n'a pas grande importance mais pour le signal et parce que ces dépenses sont inconsidérées et qu'elles représentent tout de même la charge fiscale de plusieurs familles qui ont fait des efforts et des concessions pour payer leurs impôts communaux pour que nous puissions dépenser cet argent devant le tribunal, pour cette raison je m'abstiendrai ce soir. Je reconnait tout de même le très bon travail qui a été fait tout au long de l'année par les services communaux. En effet, les comptes sont bien tenus mais c'est ce qu'ils contiennent qui me gêne pour ce point-là tout simplement. »

M. Riat prend la parole :

« Je ne peux pas accepter ce que j'entends ce soir. Il y a encore de nombreuses procédures en cours. Il y a déjà eu des résultats de jugement qui n'ont pas été favorables ni à la commune ni à l'employé de la commune qui est protégé par le Conseil administratif. On n'est pas prêt d'en avoir terminé avec cette affaire. Quand j'entends les membres de la commission des finances, j'ai l'impression qu'on nous fait des cachoteries et c'est inadmissible. »

Mme Enhas prend la parole :

« Je me dois d'intervenir suite aux propos qui ont été tenus ce soir. Vous avez reçu, les membres de la commission des finances, un courriel de la part de Mme Tchamkerten, Conseillère administrative déléguée aux finances, pour vous faire part de la décision collégiale du Conseil administratif de vous permettre de consulter les pièces comptables. Vous avez eu accès à toutes les factures demandées. Les factures sont les pièces enregistrées dans notre système comptable. Ces pièces sont nécessaires car destinées au contrôle annuel. Vous avez demandé l'accès à des pièces supplémentaires, les timesheets. Il faut savoir qu'il y a un cadre institutionnel avec des prérogatives du Conseil administratif. Le Conseil administratif administre la commune avec l'aide de l'administration communale. Le Conseil municipal

est chargé de contrôler les comptes. Dans ce cadre, il peut demander d'avoir accès aux factures, ce qui a été fait. Certains documents sont soustraits aux droits d'accès, selon l'article 26 de la LIPAD, qui précise que l'accès peut être soustrait lorsque, je cite, « *l'accès aux documents est propre à révéler des informations couvertes par des secrets professionnels, de fabrication ou d'affaires, le secret fiscal, le secret bancaire ou le secret statistique.* »

Ces pièces, appelées timesheet, relèvent d'informations précises. Dans le cadre des procédures judiciaires actuellement en cours ces informations sont extrêmement sensibles. Ainsi, le Conseil administratif a décidé à l'unanimité de ne pas les mettre à disposition dans le cadre de la consultation des membres de la commission FAE. Il ne s'agit pas de faire des cachoteries mais bien de l'application de l'article 26 de la LIPAD.

Je tiens à préciser concernant la procédure pénale que la personne avait en l'occurrence eu gain de cause mais la partie adverse, non satisfaite de cette décision, a fait recours. Raison pour laquelle la procédure est actuellement pendante au niveau pénal. »

M. Conus prend la parole :

« Cette consultation a été réservée uniquement aux membres de la commission FAE. Peu importe pour l'administration communale que les élus ici présents soient de potentiels remplaçants au sein de cette commission et qu'ils soient soumis au secret de fonction. L'administration en a décidé ainsi de manière totalitaire bien que complètement illégale si l'on en croit les articles 30 et 30A de la LAC. Mme le Maire vient de citer l'article 26 et ses exceptions, je ne comprends pas personnellement ce qui l'empêche de donner toutes les informations en caviardant simplement les passages qui pourraient être un peu litigieux. »

Mme Schmied prend la parole :

« Il faut qu'on se souvienne qu'à plusieurs reprises il a été question de trouver un arrangement entre la Mairie de Versoix et la partie adverse et que systématiquement la partie adverse a refusé.

M. Lambert précise que la décision collégiale du Conseil administratif a été transmise aux membres de la commission FAE, faisait l'objet d'une précaution du Conseil administratif concernant ses devoirs de protection de la personnalité pour les collaborateurs de la Mairie et préservation de secret des affaires selon la LIPAD. Mme la Conseillère administrative déléguée aux finances a assumé son rôle. Il n'y a pas de cachoteries, il s'agit d'une opération tout à fait légitime en démocratie. Il comprend toutefois cette demande de transparence.

M. Lambert relève l'importance de préserver notre démocratie. A ce stade, tous recherchent le compromis et donc le dépassement des désaccords à travers les débats, la discussion car il faut avoir confiance pour construire une démocratie. La transparence n'est pas un remède miracle à un mal social endémique. Elle est en réalité dans le cas présent peut être un petit bout hypocrite de notre société qui n'accepte pas les contradictions qu'elle vit et qui espère faire un espèce de portrait de lumière pour instaurer un

régime illustrant une société idéale, qui est contraire aux reflets de nos échanges et peut conduire à une dislocation de la société.

Ainsi, M. Lambert demande au Conseil municipal, pour son avenir et celui de ses débats, d'examiner toujours aussi la piste de la confiance.

M. Tamone relève plusieurs éléments dans ce débat et remercie M. Lambert pour son intervention et sa mise en perspective. La question de la proportionnalité a été plusieurs fois mise en avant et il en souligne l'importance. Aujourd'hui il est nécessaire de reconnaître la proportionnalité des sommes engagées et l'importance de la manière dont l'argent public est utilisé. Il constate l'effort de l'administration effectué et considère la nécessité de limiter les dépenses. Il tient enfin à rappeler que toutes les commissions ont validé les comptes et certaines les ont même applaudis.

Au nom du groupe PLR, M. Marquis souhaite s'associer aux remerciements adressés à l'administration, en particulier à M. Virgile André, chef de service, et à toutes les personnes qui ont travaillé sur les comptes. Le groupe PLR a refusé au sein de la commission des finances tout ce qui concerne le dicastère lié à l'administration générale pour les raisons évoquées assez longuement, notamment pour des frais de consultants hors de contrôle. Les comptes de la commune dans leur globalité semblent refléter la situation financière de la commune au 31.12.2022, ainsi le PLR votera les comptes 2022 de la Ville de Versoix.

M. Marquis considère qu'il est inutile de revenir sur le résultat complètement extraordinaire du résultat 2022. En ce qui concerne Versoix, il constate que les recettes découlant des personnes physiques ont baissé. La dette est toujours de 52 millions, c'est-à-dire très élevée au regard d'un point de comparaison d'il y a 10 ans (22 millions). Par ailleurs, les taux d'intérêt ont fortement augmenté en quelques mois de manière imprévisible. Il convient d'avoir une réflexion sur la question qui va bientôt se poser concernant le renouvellement des emprunts. Il souligne enfin que la position du PLR n'a pas changé : suite à ce résultat exceptionnel, il faut investir pour les besoins locaux des versoisiens.

M. Zeder considère qu'il faut laisser les procédures aller à leur terme et attendre leur conclusion. Il regrette par ailleurs l'absence de Mme la Conseillère déléguée aux finances ce soir.

M. Ricci prend la parole :

« En réponse à M. Tamone et des frais exorbitants dus à une procédure que je déplore.

A l'avenir il faudra éviter d'accuser un employé de la mairie à tort, comme cela on évitera l'ensemble des frais. »

M. Henauer prend la parole :

« Même si je n'adhère pas à certains propos, je peux comprendre certaines frustrations. Mais ne devrait-on pas s'opposer aux comptes car nous n'avons

pas donné la pleine compensation de l'inflation aux employés communaux, au vu des plus de 9 mio d'excédent ? »

Faisant référence à la signification historique du bouc émissaire, M. Tamone indique que personne n'est dupe.

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Délibération

D29

Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

Vu que conformément à l'art. 30 al. 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la Commission Finances, administration et économie du 11 mai 2023,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 9 non et 1 abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022, dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de **CHF 42'138'138** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 268'354**, soit net **CHF 41'869'784**) aux charges et de **CHF 51'282'634** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 268'354**, soit net **CHF 51'014'280**) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 9'144'496**. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 9'144'496** et résultat extraordinaire de **CHF 0**.

3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de **CHF 6'109'486** aux dépenses et de **CHF 320'356** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 5'789'130**.

- e. D27 - Bief de Pont-Céard – Délégation du Conseil municipal vers le Conseil administratif en vue d'une cession terrain domaine public au profit du domaine privé

Rapport de la commission aménagement et transports

M. Zeder indique que la commission aménagement et transports a accepté ce point lors de la dernière séance à l'unanimité.

M. Lambert rappelle le contexte en lien avec cette délibération. Il est ainsi nécessaire de procéder à la signature d'un acte notarié inhérent à une cession de terrain au profit du domaine public communal (408 m²) et à la désaffectation du domaine public communal (sous-parcelle dp6282B de 148 m²) et sa cession à un propriétaire privé (Société immobilière Versoix-Ville SA) ; le gain net de surface est potentiellement de 260 m² au profit du domaine public communal (408 m² - 148 m² = 260 m²).

Ainsi il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Conseil administratif à procéder à la désaffectation d'une portion du domaine public communal et à sa cession à un propriétaire privé dans le but d'optimiser l'entretien par le STVEP du cordon boisé le long du bief de Pont-Céard, en bordure des immeubles sis entre les n° 24 à 30 du chemin de Pont-Céard (Cité Choiseul).

Discussion

La parole n'est pas demandée et la Présidente procède au vote.

Délibération

D 27

Bief de Pont-Céard - Délégation du Conseil municipal vers le Conseil administratif en vue d'une cession terrain domaine public au profit domaine privé

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif dans sa séance du 15 mars 2023, qui décrit la nécessité désaffecter une portion du domaine public communal et sa cession à un propriétaire privé dans le but d'optimiser l'entretien par le STVEP du cordon boisé le long du bief de Pont-Céard, en bordure des immeubles sis entre les n° 24 à 30 du chemin de Pont-Céard (Cité Choiseul),

vu le dossier de mutation no 05/2017, établi par le bureau d'ingénieurs Küpfer Géomètres SA, daté du 7 mars 2017 et mis à jour le 6 octobre 2022,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 25 avril 2023 ;

conformément à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu l'article 28 du règlement du Conseil municipal ;
le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui, 0 non, 0 abstention

1. D'octroyer le droit au Conseil administratif de conduire un acte notarié permettant la cession à la Société Immobilière Versoix-Ville SA de la parcelle n° 6282B dans le but d'optimiser l'entretien par le STVEP du cordon boisé le long du bief de Pont-Céard, en bordure des immeubles sis entre les n° 24 à 30 du chemin de Pont-Céard (Cité Choiseul).
2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes nécessaires.

f. D28 – Crédit de CHF 80'000.- destiné au financement du renouvellement des uniformes de la Musique municipale de Versoix

Rapport de la commission culture, sports et manifestations

M. Miche prend la parole :

« Dans sa séance du 4 mai, la commission des sports, manifestation et culture a dû se prononcer sur un crédit de CHF 80'000.- pour le renouvellement des uniformes de notre musique municipale.

Un cout total de CHF 94'000.- est nécessaire pour ce renouvellement. Les amis de la musique municipale se proposent pour trouver les 14'000.- restant. Après tant de représentations de qualité, l'usure s'est invitée et les tissus de rechange, accessoires, etc. sont plus difficile à trouver. Un renouveau ne fait pas de mal après 20 ans.

Nous avons pu avoir toutes les informations de la part du chef de service concernant l'appel d'offre qui a été lancé. La société ACT'OR qui a été retenue est basée à Genève et cela nous conforte dans le choix d'une entreprise locale, tant par le choix économique qu'écologique au niveau des transports.

La musique municipale est une carte de visite de notre ville, une image de qualité ainsi que des musiciens investis dans leur passion. Après avoir eu tous les détails, la commission a approuvé sans fausse note, ce crédit à l'unanimité.

C'est l'occasion de remercier la MMV pour leur engagement lors de nos manifestations communales et pour tout le travail accompli avec l'école de musique.

Merci beaucoup. »

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Foster prend la parole :

« Lors de sa séance du 11 mai 2023, la commission FAE a examiné le message présenté par le CA pour le renouvellement des uniformes de la Musique Municipale de Versoix (MMV).

Suite à la présentation par Mme Tchamkerten, la conseillère administrative déléguée, les commissaires ont bien compris l'urgence de cet investissement : les uniformes sont vétustes et irréparables après 20 ans; il y a un délai d'un an pour la livraison et notre Musique Musicale doit représenter notre commune avec fierté à l'occasion du Concours cantonal des musiques qui aura lieu au mois de juin 2024.

Les commissaires ont aussi apprécié les efforts faites pour avoir une production locale de qualité au meilleur prix.

A la fin de ses discussions, la commission FAE a préavisé favorablement l'ouverture de ce crédit à l'unanimité. »

Discussion

M. Riat prend la parole :

« Merci Madame la Présidente de m'accorder la parole.

En tant qu'ancien Président et membre actif à ce jour de notre musique municipale, ce dossier du renouvellement des uniformes me tient à cœur.

Je salue tout d'abord la réflexion et tout le travail mis en œuvre en amont pour l'élaboration de ce projet, et je pense au comité de la MMV, au Conseil administratif, et aux membres des commissions concernées en particulier. Depuis de nombreuses années, la MMV peut compter sur le soutien de Monsieur Lambert, Conseiller administratif, délégué à la Culture, et Monsieur Delhoume, Chef du service de la Culture, avec lesquels nous avons toujours su mettre en avant les dossiers concernant la musique, pour le bien de la société et de notre commune. Je profite de mon intervention pour leur réitérer toute ma gratitude.

Sans revenir en détails sur ce crédit qui nous est présenté ce soir, je confirme qu'actuellement, il devient très compliqué de modifier les pièces d'un costume ou d'équiper un nouveau membre. Notre responsable des uniformes procède à un véritable rafistolage afin d'arriver à ses fins. Certains jeunes ne sont d'ailleurs plus équipés complètement, le tissu utilisé n'étant tout simplement plus disponible.

Sans revenir trop longuement non plus sur l'historique de notre société, il me plaît à relever que la MMV est la musique officielle de la ville de Versoix ! Lors de prestations notamment, elle représente dignement nos autorités et notre commune, que ce soit à Versoix, à Genève, ou à l'étranger.

Plus récemment, soit en 2013 et 2017, elle a participé à deux festivals de musiques internationaux, en Espagne et en Croatie, portant haut les couleurs de Versoix !

L'année prochaine, nous irons à Carouge, défendre notre titre de champion cantonal des musiques genevoises, titre vaillamment conquis en 2019, une grande première pour Versoix et la MMV !

En prenant les toutes prochaines prestations, ce sera :

- Dimanche 4 juin : concert à Lachenal
- Jeudi 15 juin : sérénade au nouveau Maire et nouveau Président du Conseil municipal
- Vendredi 30 juin : cortège des promotions des écoles primaires à Versoix
- Samedi 1er juillet : concert à la Grève, dans le cadre de Ciné-Plage
- Mardi 1er août : Fête nationale sur le quai de Versoix

Vous pouvez constater que notre fanfare ,comme certains aiment l'appeler, est très active, et son école de musique réputée au niveau communal et cantonal. D'ailleurs la moitié des membres sur les rangs sont issus de notre école de musique.

Et pour conclure, je vous invite donc à continuer de soutenir la MMV, en acceptant ce crédit destiné au renouvellement des uniformes de votre Musique municipale !

Et n'oubliez pas notre prochain concert du dimanche 4 juin à la salle Lachenal !

Merci de votre attention. »

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Délibération

D 28

Crédit de CHF 80'000.- destiné au financement du renouvellement des uniformes de la Musique Municipale de Versoix (MMV)

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix au cours de sa séance du 22 mars 2023, qui décrit dans les détails la subvention qui sera versée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Culture, Sports et Manifestations du 4 mai 2023

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 11 mai 2023 ;

conformément à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

par 25 oui, 0 non et 0 abstentions

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de CHF 80'000.- à la Musique Municipale de Versoix pour le renouvellement de ses uniformes.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 80'000.- au Conseil administratif destiné au versement de cette subvention d'investissement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités dès 2024.

7. MOTIONS

a. Motion M15 « Pour le soutien de la pratique du jardinage urbain »

Mme Chaudieu prend la parole :

« Plusieurs communes genevoises ont sauté le pas et proposent à leurs administré-E-s différentes options allant dans le sens des jardins urbains.

Les vertus de ces jardins sont multiples, elles permettent :

- de recréer un contact sensoriel avec les éléments terre, air, eau, essentiels à notre existence
- la connaissance du microcosme, des habitants du sol, des insectes, des besoins de la terre nourricière
- le contact avec la saisonnalité des productions de la terre ainsi que de ce qui y pousse sous nos latitudes
- la possibilité pour les enfants d'un apprentissage précoce du rapport à la terre, sa fertilité et partant, le respect de la vie
- ce contact nourrit et apaise, peut donner une sensation de maîtrise possible sur une production alimentaire saine et/ou une connaissance utiles pour produire plus encore
- ces jardins ouvrent à de potentielles rencontres, à des partages de connaissance, partage d'un lieu, de sa gestion, son organisation
- ceci permettra à des personnes vivant en proximité de se rencontrer parce qu'un lieu existe pour cela et tou-te-s ont besoin de convivialité et de vivre ensemble dans une société qui isole bien souvent
- mettre de la fantaisie, de la vie, de la beauté dans des cours d'immeubles souvent austères et inhabitées, inutilisées.

Ceci permet en dernier lieu que ceux et celles qui le désirent puissent se mettre en prise de terre.

Pour tous ces motifs je vous prie de faire bon accueil à cette motion.»

Discussion

M. Marquis prend la parole :

« Voici donc sur nos tables une motion maraîchère mi-figue mi-raisin.

Une motion qui ramène sa fraise pour anticiper la fin des haricots, mais qui se prend peut-être un peu le chou; pas de quoi m'enlever la banane cela dit!

Ah, la souveraineté alimentaire! Le mythe absolu!

Mais grâce à ce texte, j'ai appris quelque chose.

Je ne sais pas vous, mais cette motion m'a fait penser au Plan Wahlen!

Pour celles et ceux qui n'y étaient pas, le plan Wahlen est un programme fédéral qui visait à atteindre une forme d'autosuffisance en matière de production agricole durant la seconde guerre mondiale.

On a parfois ce sentiment inexplicé qu'« à l'époque », on produisait tout chez nous.

Et bien ce que j'ignorais, c'est qu'en 1939, le taux d'autosuffisance atteignait seulement 52%, 1 légume sur 2, pour passer à, tenez-vous bien, 59% en 1942, on était donc très loin, même dans ce contexte qu'on ne veut jamais revivre, de l'autosuffisance, et au prix d'une perte de la moitié de la qualité nutritive en calories, et d'un épuisement des sols, ce qui fait que ce programme a été rapidement mis entre parenthèses.

L'agriculture est un métier. Or, il est toujours plus cher et plus difficile de produire en Suisse des denrées alimentaire, ce qui profite à l'importation de et aux achats à l'étranger, un phénomène qui va à l'envers du progrès durable que nous voulons.

Alors oui, le jardinage privé, c'est formidable: apprendre aux enfants à mettre les mains dans la terre, à se rendre compte des efforts qu'il faut pour produire une tomate ou une pomme de terre, sans produits de synthèse, c'est essentiel. Mais ça ne date pas d'hier! C'est un élément essentiel de l'éducation, et ce jardin-là, nous sommes de l'avis qu'il faut continuer à le cultiver.

Et pas sûr que pour ça les habitants aient besoin que les autorités viennent s'en mêler.

Cela dit, envoyons dans la bonne humeur cette tomate précoce en direction du conseil administratif, avec une petite pointe d'humour et de malice que vous voudrez bien excuser, et continuons de militer pour une production agricole locale et de qualité, et pour la liberté de cultiver nos tomates de balcon non pas comme des automates, mais en liberté ! »

M. Leiser relève l'intérêt de la motion qui vise à multiplier les emplacements sur lesquels les familles et les enfants pourront cultiver quelques légumes. Cette motion ne mange pas de foin et ne devrait pas trop indisposer le Conseil administratif. Selon lui, on ne peut que soutenir cette motion.

M. Zeder indique que le PDC ne va pas soutenir cette motion pour plusieurs raisons, notamment en raison du problème de gestion des engrais au sein des jardins familiaux. Par ailleurs, il constate qu'il est prévu de promouvoir la pratique du jardinage sur le site internet de la commune et dans le journal communal. Il constate une contradiction car cela avait été refusé au budget alors qu'il est prévu d'augmenter le poste des employés de la communication. M. Zeder considère que la commune est assez active au niveau du soutien aux associations, telles que les jardins du quartier de la Pelotière ou l'association Sapotage qui a abandonné ses activités pour des raisons financières. M. Zeder est par ailleurs surpris que cette proposition n'ait pas discutée en commission plutôt qu'en séance plénière.

M. Tamone relève la fonction éducative que vise cette motion. Il s'agit de mettre les mains dans la terre et voir les fruits et légumes qui grandissent. Le tissu urbain a éloigné les gens de l'aspect de la réalité de la campagne. Il souligne enfin le caractère essentiel de la notion des saisonnalités en lien avec l'agriculture.

M. Henauer prend la parole :

« L'agriculture c'est un métier, certes, mais un jardin urbain peut aider à éviter ce bétonnage communal et les surfaces gazonnées proches des immeubles. J'adhère à l'esprit communautaire, n'ayant pas les mains vertes, de pouvoir près de chez moi avoir de l'aide pour faire pousser des tomates plutôt que de les faire crever. »

M. Diaz prend la parole

« J'aimerais ajouter une note éducative pédagogique en échos aux propos de mon collègue Eric Tamone et suite à l'intervention de Beat Zeder. Nous

avons reçu ce dimanche l'association Pronatura qui est venue faire un atelier sur les abeilles pour un groupe de 15 enfants. Nous recevrons demain des élèves du cycle des Colombières pour sa Journée du développement durable. L'idée de cette motion n'est pas de transformer Versoix en une agriculture de guerre mais de réenchanter les espaces verts qui se trouvent entre les immeubles des différents quartiers. »

M. Conus pense que cette motion a tout son sens.

M. Lambert tient à rappeler que plusieurs projets ont été mis en place par les autorités communales : il a eu la chance d'assister au 30^e anniversaire de l'association des jardins de la Bécassière, où une belle convivialité est constatée. Il relève également :

- le domaine d'Ecogia, création de l'association des Vergers et ses activités (plantations d'arbres avec les écoles, apiculture en collaboration avec la Corolle)
- pose de nichoirs à Lachenal
- jardins de la Pelotière, en collaboration avec la Fondation Jean-Dutoit
- exploitation par la CODHA de terrains communaux
- association Sapotage
- etc.

M. Lambert constate avec satisfaction que la démarche est en marche grâce aux associations.

Mme Chaudieu indique qu'à sa connaissance l'association Sapotage a dû quitter Versoix faute de mise à disposition d'un terrain.

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Le renvoi de la motion M15 « Pour le soutien de la pratique du jardinage urbain » au Conseil administratif est accepté par 20 oui, 5 non et aucune abstention (25 votants).

Motion

M 15

Pour le soutien de la pratique du jardinage urbain

Le Conseil municipal

vu l'article 29 de son règlement ;

considérant :

- qu'il est important de donner accès à la population à une alimentation locale et de qualité ;
- que la production locale de denrées alimentaires a un effet bénéfique sur les 3 piliers du développement durable (environnement, économie et société) ;
- que la production de denrées alimentaires individuelles participe à la souveraineté alimentaire ;
- que le jardinage permet la création et le maintien du lien social ;

- qu'une telle mesure aurait une symbolique forte, permettant de valoriser la production individuelle et de sensibiliser la population à la question de l'alimentation durable ;
- que la Suisse importe environ 60 % de ses denrées alimentaires, ce qui signifie une dépendance importante en cas de fermeture des frontières, de problèmes d'approvisionnement mais aussi une pollution importante engendrée par le transport ;

Invite le Conseil administratif

- à promouvoir la pratique du jardinage sur le site internet de la commune ou via le journal communal ;
- à mettre à disposition des habitant-e-s intéressé-e-s des terrains et/ou infrastructures pour le jardinage ;
- à communiquer sur les possibilités de mettre en œuvre des jardins collectifs auprès des régies d'immeubles locatifs;
- à accompagner les démarches des habitant-e-s en s'appuyant sur des experts en potager (associations et/ou professionnels) ;
- à encourager la création de composts partout où cela est possible (p. ex. jardins privés, cours d'immeubles locatifs ou privés, etc.) afin de recycler le compost sur place ou à proximité et éviter ainsi un transport onéreux et polluant.

8. RESOLUTIONS

- a. Projet de résolution demandant le renouvellement des concessions accordées à l'Usine Électrique Jean Estier SA et à M. Nicolas Baumgartner pour l'exploitation de deux centrales hydroélectriques sur la Versoix »

M. Cuinier prend la parole :

« Mesdames, Messieurs,

Le PLR a à cœur de conserver la concession du barrage hydraulique de Richelien, qui a été repris en 1918 par François Estier et son fils Jean, dans le but de relancer la production d'électricité.

En effet, nous croyons fermement que cette concession doit être maintenue pour plusieurs raisons cruciales, qui bénéficieront à la fois à la communauté locale et à l'environnement.

Tout d'abord, le barrage hydraulique joue un rôle vital dans la production d'énergie propre et renouvelable. Il est aujourd'hui incontestable que nous faisons face à des défis croissants en matière de changement climatique et de dégradation de l'environnement.

Dans ce contexte, il est primordial d'encourager les sources d'énergie durables, et le barrage de Richelien offre précisément cette opportunité. En conservant cette concession, nous contribuerons à réduire notre dépendance aux combustibles fossiles et à préserver notre planète, pour les générations futures.

Enfin, le renouvellement de la concession du barrage hydraulique est également une décision qui préserve le patrimoine cantonal et qui contribue à la transition énergétique propre et renouvelable.

Pour ces motifs, le PLR, qui a déjà déposé une motion au Grand Conseil sur ce sujet, vous demande d'accueillir favorablement ce projet de résolution.

Je vous remercie de votre attention. »

Discussion

M. Ricci tient à rappeler le dépôt d'une motion lors du Conseil municipal du 8 février 2010 relative à la conservation d'une microcentrale barrage papeterie. Il souligne l'intérêt des productions alternatives, économiquement rentables. L'aspect pédagogique de l'usine est également relevé. Le parti Le Centre soutient l'intervention du Conseil administratif auprès du Conseil d'Etat.

M. Lambert tient à apporter une précision dans le titre de la résolution. : la concession a été accordée par l'Etat de Genève (et non par la commune).

M. Tamone prend acte de la remarque de M. Lambert.

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

La résolution demandant le renouvellement des concessions accordées par l'Etat de Genève à l'Usine Électrique Jean Estier SA et à M. Nicolas Baumgartner pour l'exploitation de deux centrales hydroélectriques sur la Versoix est acceptée à l'unanimité (25 votants).

Résolution

R 7

Demandant le renouvellement des concessions accordées à l'Usine Electrique Jean Estier SA et à M. Nicolas Baumgartner pour l'exploitation de deux centrales hydroélectriques sur la Versoix

Le Conseil municipal

vu l'article 30 de son règlement ;

considérant :

- que depuis le 13 février 1945, l'usine hydro-électrique Estier SA produit de l'électricité renouvelable injectée dans le réseau SIG et est au bénéfice d'une concession accordée par le Conseil d'Etat ;
- que depuis 1932, le domaine de la Vieille-Bâtie, actuellement propriété de M. Nicolas Baumgartner, exploite une centrale hydroélectrique sur la Versoix, injecte de l'électricité dans le réseau SIG et est au bénéfice d'une concession accordée par le Conseil d'Etat ;
- que le Conseil d'Etat a refusé par voie d'arrêté, le 4 mai 2022, le renouvellement de ces concessions et exigé le démantèlement des installations, privilégiant ainsi la biodiversité de la Versoix ;
- que le Conseil d'Etat a déclaré l'urgence climatique et soutient le développement des énergies renouvelables à hauteur de 80% dans les réseaux thermiques pour 2030 et une neutralité carbone en 2050 ;

- que le Conseil d'Etat a présenté et adopté son Plan climat cantonal 2030 de 2^e génération ;
- qu'il faut laisser un temps réaliste pour doter Genève d'une capacité de production supplémentaire d'énergie renouvelable ;
- que des pénuries d'électricité à l'avenir ne peuvent être exclues ;
- que les deux usines hydro-électriques présentent une technologie mature et fiable depuis leur installation sur la Versoix ;
- que la production hydro-électrique vient compléter celle d'autres énergies renouvelables ;
- que la production hydro-électrique locale répond aux enjeux écologiques et nationaux du mix énergétique d'autonomie énergétique ;
- que la pétition 2160 est actuellement traitée devant la commission des pétitions du Grand Conseil ;
- que la motion 2903 est actuellement traitée devant la commission de l'énergie du Grand Conseil,

déclare

inviter le Conseil administratif à contacter le Conseil d'Etat dans le but de soutenir le renouvellement des concessions accordées à l'Usine Electrique Jean Estier SA et à M. Nicolas Baumgartner pour l'exploitation de deux centrales hydro-électriques sur la Versoix, en y incluant les mesures d'accompagnement pour la biodiversité et les importants investissements proposés et financés par les deux concessionnaires.

9. QUESTIONS

- a. Question orale de Mme Chaudieu qui demande, « En mai de l'année passée, la question avait été posée de savoir pourquoi le container de "VersoixRoule", n'avait pas été réinstallé ?
Il nous avait été répondu qu'il n'était plus d'actualité, pour des raisons de concurrence déloyale avec VéloPartage.
Ma question est donc la suivante: Alors pourquoi ce retour de "VersoixRoule" et de son container ? »

M. Lambert confirme en effet que le choix du retour de VéloRoule s'est fait, à notre grande satisfaction et en accord avec le Département, pour des prestations spécifiques, telles que location de vélos cargo ou mise à disposition d'ateliers de réparation.

10. PETITIONS

Néant.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Ornella Enhas, Maire

Composition du Conseil administratif du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

Le Conseil administratif a confirmé la désignation de M. Cédric Lambert au titre de Maire du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2023, Mme Jolanka Tchamkerten au titre de Vice-Maire et Mme Ornella Enhas au titre de Conseillère administrative.

Bilan de l'année écoulée de Mme le Maire

Mme Enhas prend la parole :

Organisation du CA

Nous vous informons que le CA a décidé de s'organiser comme suit pour la durée du 1er juin 2023 au 31 mai 2024 :

M. Lambert assumera la fonction de Maire

Mme Tchamkerten celle de vice-maire

Je profite de cette prise de parole pour vous adresser quelques mots à l'occasion de la toute proche fin de mon mandat en tant que Maire. C'est toujours une année particulière que l'on investit dans la fonction de Maire afin de remplir le mandat qui nous est confié au service des habitants de Versoix.

Une année particulière qui a marqué l'arrivée à la mi-législature, et oui, déjà! Et, il faut le relever le lancement de deux grands projets d'envergure qui vont impacter pour les années à venir l'ensemble de nos politiques publiques : il s'agit de la révision de notre plan directeur communal et du déploiement de notre plan climat communal. Ces projets d'importance s'inscrivent dans le programme de législature 20-25 porté par le Conseil administratif ; un programme dont l'objectif est de garantir la qualité des prestations au service de nos habitants, mais aussi des entreprises et des autres usagers qui participent à la vie de notre commune et, de manière plus générale, un programme visant à promouvoir une ville plus inclusive, plus attractive et plus durable.

Une année particulière, durant laquelle le CA a réitéré sa volonté de sortie de crise. Je me suis à plusieurs reprises exprimée sur la nécessité de rétablir le dialogue ainsi qu'une relation de confiance entre les membres du Conseil administratif et les membres du Conseil municipal. En réponse aux préoccupations exprimées par certains élus, le Conseil administratif a décidé de mandater l'IDHEAP pour la réalisation de l'analyse organisationnelle de l'administration communale et de sa direction politique et d'y consacrer les ressources nécessaires. Ce processus a nécessité une disponibilité et un engagement sans faille aussi bien de la part des membres du CA que des cadres de l'administration et je suis certaine que la reddition du rapport dans les semaines à venir marquera une 1ère étape vers l'apaisement.

Il est en effet indispensable que nous puissions rapidement rétablir la confiance et le dialogue entre nous et que nous sachions tous faire preuve

d'une attitude respectueuse de nos engagements politiques pour le bien et les intérêts de la Ville de Versoix ainsi que pour les projets ambitieux que nous devons mener ensemble tout au long de cette législature.

Ce qu'il s'est passé ce soir me chiffonne un peu. Le vote des comptes de ce soir, à mon avis, ne participe pas de cette volonté pour une partie des membres de ce Conseil de rétablir cette confiance et ce dialogue, je le saisis de cette manière-là. Je pense sincèrement que vous ne vous rendez pas compte de la portée de vos décisions auprès du personnel communal. Même si les remerciements ont été adressés à l'attention du responsable de nos finances communales, le message reste très négatif. Je pense que vous ne vous rendez pas compte non plus des effets délétères sur l'image de notre commune auprès de nos partenaires extérieurs.

Je tiens maintenant à adresser des remerciements tout particuliers à la Présidente du Conseil Municipal, Mme Muriel de Terwangne avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à représenter notre commune lors des nombreux événements officiels qui ont pu reprendre après les restrictions sanitaires liées au Covid. Je tiens à relever qu'elle nous a toujours honorés de sa présence ; et je crois savoir que cela lui tenait vraiment à cœur de pouvoir participer activement à ces moments de découverte et de partage !

Très investie dans sa fonction de Présidente, elle a toujours témoigné d'une grande disponibilité, d'un engagement sans faille et d'une volonté de fer pour faire avancer les choses en menant les discussions et les échanges avec le bureau, tout en restant à l'écoute de l'ensemble des conseillers municipaux. Ces 12 derniers mois n'ont pas été une période de tout repos, mais malgré les turbulences que nous avons traversées, nous avons toujours réussi à trouver des espaces d'échanges et de dialogues ainsi que des accords consensuels entre le bureau et le conseil administratif.

Enfin, je tenais à te remercier, Mme la Présidente, pour l'organisation du voyage du conseil municipal ; une magnifique journée de découvertes historiques, culturelles et culinaires en terres fribourgeoises qui a été un vrai succès !

Bravo Muriel, tu as relevé un sacré défi ; je crois sincèrement que tu peux être fière de ton année à la Présidence du Conseil municipal et que nous pouvons tous t'en remercier en t'applaudissant !

Je tiens également à remercier les membres du bureau du Conseil municipal, pour leur investissement pendant cette année ; nous avons toujours pu travailler de manière constructive et dans le respect les uns des autres lors de nos séances.

Avant de terminer, j'aimerais encore adresser mes remerciements à l'ensemble des membres de l'administration communale pour leur efficacité et leur dévouement au service des habitants de notre Commune et bien sûr un remerciement tout particulier à notre Secrétaire générale adjointe à notre Secrétaire général, pour leur disponibilité et leur soutien.

Je souhaite maintenant plein succès à mon successeur, Monsieur Cédric Lambert, pour son année de Mairie qui débutera le 1er juin prochain.

Applaudissements.

Cohésion sociale

Dans le cadre de l'accueil des requérants d'asile, suite à la fermeture de l'abri PC de Bon-Séjour, Mme Enhas signale le lancement d'une procédure par l'Hospice Général en vue d'un changement d'affectation provisoire de bureaux en hébergements sur la commune de Versoix pour l'accueil de familles ukrainiennes dans l'immeuble que l'on nomme Modulis » à la route de Suisse 162.

Toutes les autorisations ont été délivrées pour que ces surfaces de bureau soient transformées pour accueillir des familles ukrainiennes (environ 220 personnes).

Au vu des délais très courts, les contacts ont été pris avec le GIAP et le DIP pour mettre en place une séance de coordination. D'autres séances sont déjà agendées pour préparer l'arrivée prochaine de ces personnes, notamment en termes d'infrastructures scolaires et parascolaires.

Parallèlement à toutes ces démarches, le service de la cohésion sociale travaille avec le réseau pour permettre la meilleure intégration possible de ces familles sur notre commune.

Ouverture d'une permanence juridique d'écrivain public

Il s'agit d'un projet pilote mené par le service de la cohésion sociale sur une durée de 2 ans. Le but est de permettre à chaque habitant de la commune l'accès à un conseil juridique gratuit. Cette démarche répond aux besoins pour notamment clarifier certaines démarches administratives, pouvoir s'orienter vers la bonne structure ou pour s'informer et connaître ses droits. Originalité de cette permanence réside dans le fait que la prestation de conseils est couplée à celle d'un écrivain public. Ce qui permet de donner une suite très rapide et de traiter les situations avec les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les démarches administratives. Cette prestation est entièrement gratuite et est animée par 2 cabinets d'avocats et 2 écrivains publics bénévoles.

Agenda

- 2 juin 2023 : Fête des voisins. Mise à disposition par la commune de bancs et de table. Merci de contacter les services de la Mairie.
- 15 juin 2023 : Sérénade au Maire dans le jardin de la Mairie à 19h00.
- 17 juin 2023 après-midi : 20 ans de la Villa Yoyo dans le quartier de la Pelotière.

M. Cédric Lambert, Vice-Maire

Aménagement et Travaux

L'espace supérieur des Anciens Bains est prêt à vous accueillir !

Des travaux de finition ont été réalisés avec une partie basse en sable qui a été consolidée. Le grand tilleul avait subi un stress important au niveau racinaires pendant les travaux effectués il y a deux ans. Il avait alors été décidé de recouvrir le sol avec des copeaux permettant ainsi à l'eau de ruisseler et d'hydrater toutes ses racines plus rapidement.

Un espace en herbe a été conservé autour de l'arbre et un cheminement a été tracé en graviers pour permettre à tous les usagers de rejoindre le belvédère. Enfin, deux bancs seront prochainement installés par le service Voirie.

Vélostation

Le Conseil administratif a pris la décision se joindre à l'opération de la Fondation des parkings qui propose depuis le 15 mai 2023 la gratuité du stationnement journalier dans 14 vélostations, dont celle de Versoix.

Pour rappel, les vélostations sont accessibles avec des abonnements correspondant à différentes durées de stationnement : 1 jour, 1 semaine, 1 mois ou 1 année. La Fondation des Parkings a décidé de rendre gratuit le stationnement journalier (à l'exception des vélos longs). L'objectif de cette mesure vise à inciter les cyclistes à utiliser davantage les vélostations pour des stationnements de courte durée afin de remédier à la saturation du stationnement vélos sur la voie publique. La gratuité pour le stationnement journalier consiste à appliquer un tarif à 0 Franc pour le produit 1 jour (24h). Ainsi, les utilisateurs peuvent gagner du temps car ils n'ont plus à procéder au paiement lors de l'activation de l'abonnement 1 jour. Plus d'informations sur la vélostation de Versoix sur le site de la Mairie et de la Fondation des parkings. Les tarifs de parking de la vélostation sont disponibles sur le site de Velocity.

Certification « Nature et Economie »

M. Lambert signale que la Ville de Versoix a fait l'objet d'une re-certification « Nature & Economie ». La Fondation « Nature et Economie » s'engage au niveau fédéral pour un aménagement naturel des sites d'activité, d'habitat et des gravières et décerne des prix aux communes et sites qui proposent des aménagements allant dans le sens de davantage de nature et de biodiversité dans le territoire urbanisé. Le rapport d'audit sera transmis prochainement à la commission AT souligne notamment la participation de la commune au renforcement des réseaux écologiques locaux par sa gestion différenciée et entretien extensifs de ces magnifiques. La Fondation souligne le caractère exemplaire et la motivation responsable du personnel du service des espaces verts pour cette forme d'entretien et la mise en œuvre des mesures et recommandations. Le Conseil administratif et le Conseil municipal tiennent à associer ces félicitations à M. Marc-Henri Olivier, responsable des espaces verts, et à ses équipes.

Plan directeur forestier cantonal

M. Lambert signale que le plan directeur forestier cantonal est actuellement mis en consultation publique du 25 avril au 23 juin (60 jours). Cet outil est dédié à la préservation durable des forêts dont la révision est conduite par les autorités cantonales (OCAN). Ce processus concerne tous les acteurs, commune et population comprise. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance et s'exprimer soit en le consultant à la mairie ou sur le site internet www.ge.ch via un formulaire à télécharger.

Pont-Céard

Les travaux relatifs à l'agrandissement de l'abri couvert pour vélos sont en cours.

Les travaux de mise à ciel ouvert du bief de Pont-Céard ont démarré à la hauteur du Cabestan.

Le réaménagement du chemin Pré-Colomb démarre aujourd'hui.

La mise à l'essai des aménagements de la route de Saint-Loup sous forme de décrochement horizontaux et verticaux sont mis en place dès le 8 mai pour une durée une année.

Culture

- Du 2 juin au 17 septembre 2023 : Exposition Daniel Humair, l'univers du peintre. Vernissage vendredi 2 juin de 17h à 20h – Partie officielle à 18h30. Galerie du Boléro.
- Du 8 mai au 30 juin 2023 : Exposition Les arbres de notre région transfrontalière, zoom franco-suisse, hall du Boléro.
- 25 mai 2023 : Club de lecture, Bébé bouquine, Bibliothèque du Boléro.
- 3 juin 2023 à 11h00 : accueil des nouveaux habitants au Boléro.
- 4 juin 2023 à 17h00 : Concert de la Musique Municipale de Versoix à la Salle communale Lachenal.
- 10 juin 2023 : Spectacle de danse par Ecole & Quartier à 13h30 et 18h30 à la Salle communale Lachenal.
- 17 juin 2023 à 20h30 : La symphonie des planètes : un spectacle astronomique ! à l'occasion du 250e anniversaire de l'Observatoire de Genève, Salle Adrien-Lachenal.
- 24 juin 2023 de 10h00 à 16h30 : Fête de la Musique, place de la Gare.
- 25 et 26 août 2023 : Zooloo Festival.

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

12.1.

La Présidente signale que chaque membre du Conseil municipal a reçu le livre de bord de la part du Club Nautique de Versoix. Elle adresse ses remerciements aux membres du CNV.

12.2.

M. Ricci signale que M. C. Tonoli remplacera M. B. Curvaia à la commission bâtiments, gérance et protection de la population ainsi qu'à la commission développement durable.

12.3.

M. Tamone signale que le 24 avril s'est tenu le Conseil de Fondation de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance à l'occasion du vote des comptes. Les membres ont pris connaissance de l'excellent rapport qui met en avant les activités dynamiques et positives de cette Fondation. Lors de cette séance une tentative de mettre en exergue un projet d'agrandissement de la Fondation (manque de places de crèche). La Fondation pensait pouvoir investir les locaux situés au rez-de-chaussée du projet de construction de logements de la CODHA. La Mairie a fait savoir que malheureusement les contraintes architecturales ne permettent pas de rendre le projet possible. Les membres du Conseil de Fondation continuent à avoir cet objectif de répondre de manière plus adéquate aux besoins de la population (liste d'attente).

12.4.

M. Diaz signale que le jardin de la Bécassine ouvre ses portes ce week-end à l'occasion de la Fête de la Nature. Il invite chacun et chacune à participer à ce bel évènement.

13. DIVERS**13.1.**

M. Kapp revient sur les discussions en cours au sein du département concernant le projet d'extension de la plage de Port Choiseul. Il demande que le Bureau du Conseil municipal envoie un message clair au département afin d'indiquer la volonté de la population d'avoir accès à l'eau aussi à travers ce nouveau parc.

Même si M. Lambert comprend la demande de la population, il recommande d'attendre les premières conclusions du mandataire et une position plus claire du département avant de réagir.

M. Kapp est d'avis qu'il ne faut pas attendre mais réagir maintenant.

M. Lambert lui rappelle que la gestion des accès au domaine public de l'eau appartient au département. La demande de la population a déjà été relayée et le sera encore.

M. Kapp précise que sa question s'adresse au Bureau du Conseil municipal et réitère sa demande.

La Présidente considère que ce point concerne le point relatif aux questions du Conseil municipal.

M. Kapp la remercie et indique qu'il reposera sa question lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

13.2.

M. Riat signale que le 5 avril dernier, dans le cadre du fonctionnement de la commission BGPP, le Conseil municipal a eu l'honneur de visiter la caserne principale du SIS (groupement intercommunal) à la rue du Vieux-Billard : accueil de la délégation par le Commandant M. Nicolas Schumacher et son Etat-Major pratiquement au complet, allocution par Mme Marie Barbey-Chapuis, Maire de Genève et visite des installations.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la séance à 22h18.

Parole au public

Quatre interventions :

- une question concernant un courrier adressé par un citoyen versoisien au Conseil administratif il y a quelques semaines ;

- des remerciements adressés à la Mairie par la représentante du Club nautique de Versoix ;
- un mécontentement quant à l'interdiction d'accès au parc et à la plage de la Bécassine pour les chiens (pétition en cours) ;
- des remerciements adressés au Conseil administratif et au Conseil municipal par la représentante du Comité de la Musique municipale de Versoix.

Fin de la séance à 22h.26

* * * * *